



➤ BAREME HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES

En vigueur à compter du 17 mars 2025.

Les Honoraires de commercialisation sont exigibles au jour de la signature de l'acte authentique.

4% TTC du prix de vente avec un minimum de 1500€, soit 1250€ HT

Evaluation de valeur : Offerte

Les Honoraires sont à la charge du vendeur.

➤ BAREME HONORAIRES DE LOCATION HABITATION, MIXTE, MEUBLEE

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi d 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er Août 2014.

Zone « très tendue »

8.33 € HT

10 € TTC

Zone « tendue »

10€ HT

12 € TTC

Zone « non tendue »

6.67 € HT

8 € TTC

Les honoraires de commercialisation sont exigibles au jour de la signature du contrat de location.

Honoraires à la charge du locataire

Les honoraires pour la visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et de la réalisation de l'état des lieux est d'un mois de loyer hors charges sans que ce montant ne puisse être supérieur à :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8 €/m² TTC**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 €/m² TTC**

Honoraires à la charge du bailleur :

Les honoraires pour la visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et de la réalisation de l'état des lieux est d'un mois de loyer hors charges sans que ce montant ne puisse dépasser :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8 €/m² TTC**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 €/m² TTC**

Honoraires d'entremise et de négociation : **Offerts**

➤ BAREME HONORAIRES DE LOCATION GARAGE

70 € HT soit 84 € TTC

Avenant au bail : 50 € HT soit 60 € TTC